

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 JUIN 2005**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR**

**LE BILAN D'ACTIVITES  
ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION  
POUR L'EXERCICE 2004**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

## « POLITIQUE REGIONALE »

### **I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »**

La commission constate un résultat comptable de la collectivité régionale pour l'exercice 2004 en progression significative (260 910 661,38 euros) par rapport à l'année antérieure (182 430 951,33 euros). Compte tenu des reports, le résultat net est de 123 964 620,99 euros (68 407 950,97 euros pour 2003). Ce résultat comptable important s'inscrit dans la continuité des exercices antérieurs. Le C.E.S.R. avait souhaité, lors de l'examen des documents budgétaires 2004, une accentuation de la politique d'investissement de la collectivité, source d'activité et d'emplois.

#### **Les recettes**

Les recettes réelles s'élèvent à 667 215 554,80 euros, soit un taux de réalisation de 102,8 % par rapport aux prévisions.

La commission note que le poste « transferts et recettes diverses », avec 247 869 544,18 euros, reste la première source de recettes du Conseil régional. Le poste fiscalité représente, quant à lui, 236 915 059,29 euros.

La commission relève que la collectivité régionale n'a pas eu recours à l'emprunt en 2004 suite au retard pris dans différents programmes dont le chantier de la Route des Tamarins. Elle espère vivement que la poursuite de ce dernier s'accélère, compte tenu de son impact sur le développement de l'activité et donc la création d'emplois.

#### **Les dépenses**

*En termes d'engagements*, la commission constate que les réalisations s'élèvent à 455 052 424,89 euros, soit un taux de réalisation de 73,2 %

Les capacités d'engagement non utilisées et reportées sur l'exercice 2005, s'élèvent à 69 474 567,54 euros et ne concernent que le F.R.D.E.

*Au niveau des mandatements*, la commission note que les prévisions ont été réalisées à hauteur de 406 304 893,42 euros, soit un taux de réalisation de 62,6 %.

### **II - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »**

La commission note que les actions menées par le Conseil régional au cours de l'exercice 2004 ont eu pour objectifs, de favoriser l'intégration de la Réunion dans son environnement régional et de faire de la coopération un atout majeur au service du co-développement durable de la Réunion et des pays de la zone.

En termes budgétaires, la commission constate que le niveau de réalisation des engagements est en retrait par rapport à l'exercice précédent avec 74,1 % contre 90,9 % en 2003 et en deçà du niveau moyen régional.

Sachant que le fonds de coopération régionale a connu une diminution de sa dotation en 2004, elle incite la collectivité locale à mettre en œuvre les moyens nécessaires (notamment en interne) pour informer les éventuels porteurs de projets locaux afin de mobiliser l'ensemble des fonds disponibles.

De plus, pour les actions financées par les fonds européens (INTERREG III-B), la commission attire l'attention du Conseil régional sur les risques encourus, à terme, de dégageement d'office.

La commission regrette que la présentation actuelle du compte administratif ne permette pas une vision globale des montants consacrés par la Région à la coopération régionale.

Elle invite la collectivité à adopter une approche reprenant l'ensemble des interventions ayant trait à ce domaine.

Enfin, la commission rappelle que les actions doivent s'inscrire dans un plan stratégique de coopération régionale partagé par tous (intégrant les objectifs, les moyens, le suivi, l'évaluation). A ce sujet, elle souligne toute l'importance à accorder à la mise en œuvre d'un plan de communication efficace.

## « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission « Développement durable » prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2004. Globalement, les actions entreprises par la collectivité sont restées en accord avec les orientations de la mandature 1998-2004.

### **I - AMENAGEMENT**

La commission note, en termes budgétaires, un bon taux d'engagement de 83,6 % (contre 47,8 % en 2003) supérieur à la moyenne régionale (74,3 %), mais un niveau de mandatement de 48 %, inférieur de 12,5 points à la moyenne régionale (60,5 %).

Concernant la préparation de la révision du SAR, la commission rappelle l'importance d'une mise en cohérence dans la déclinaison des différents documents d'aménagement (SAR, SCOT, PLU). Elle tient à rappeler que le SAR ne doit pas être, au final, une compilation des différents documents d'urbanisme établis en aval.

Elle souligne que le FRAFU<sup>1</sup> est un outil majeur pour financer les équipements structurants, notamment l'assainissement, favorisant la densification. Sa dotation doit, compte tenu des besoins, être sensiblement augmentée afin d'éviter aussi le phénomène récurrent de sous consommation de la L.B.U.<sup>2</sup>

La commission souhaite qu'un effort plus net soit fait en matière de structuration des bourgs dans les années à venir. Elle rappelle que ces derniers constituent des lieux de vie indispensables à l'accueil d'un nombre de plus en plus important de ménages. Les collectivités se doivent, dès à présent, de mener les actions d'aménagement et de structuration pour répondre à ce besoin.

En matière d'endiguement des ravines, elle estime que les travaux réalisés ne sont pas à la hauteur des besoins. Compte tenu des nombreux points de blocage qui semblent émailler la bonne mise en œuvre du programme, la commission estime nécessaire d'évaluer ce dispositif pour le rendre plus performant. Il en va de la sécurité des personnes et des biens.

### **II - ENVIRONNEMENT**

La commission constate un niveau d'engagement élevé 86,7 % et une amélioration de celui des mandatements par rapport à 2003 de 11,4 points avec 68,7 %.

Elle note la multiplicité des interventions en matière de protection et de mise en valeur des écosystèmes terrestres et marins. Cependant, elle invite la collectivité à être attentive à la cohérence et l'harmonisation des différentes actions engagées. La commission souhaite que le savoir découlant des actions de recherche soit plus largement vulgarisé, notamment au niveau scolaire.

---

<sup>1</sup> FRAFU : Fonds Régional pour l'Aménagement Foncier et Urbain

<sup>2</sup> L.B.U. : Ligne Budgétaire Unique

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 21, la commission rappelle qu'il est important que chacun se l'approprie et se reconnaisse au travers de la démarche afin de devenir non plus le projet d'une collectivité mais bien celui de tous. Elle soutient la volonté du Conseil régional d'accompagner sur le terrain les porteurs de projets. Cependant, compte tenu de l'échéance du mandat donné au bureau d'études (juillet 2005), elle s'inquiète de l'absence de suivi des projets et du risque d'une perte de crédibilité de la démarche Agenda 21, au cas où les projets n'aboutiraient pas.

La commission regrette, malgré ses recommandations, que la mise en œuvre de l'éolien à la Réunion rencontre des difficultés notamment en matière d'études d'impact. Elle invite les autorités compétentes à veiller à ce que les différentes étapes, procédures et concertations soient respectées afin d'éviter les conflits avec les populations concernées.

### **III - ROUTES - TRANSPORTS**

La commission déplore avec la plus grande vigueur les retards accumulés en matière de travaux routiers. Les résultats des appels d'offres sont trop souvent attaqués par les entreprises qui n'ont pas été retenues. La commission appelle la collectivité régionale à une plus grande vigilance en matière de passation des marchés et à se doter de tous les moyens nécessaires afin d'éviter les recours. Il en va du développement de la Réunion.

## « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

### **I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »**

La commission constate que le montant des engagements pour le secteur « économie générale » s'est élevé à 18 001 520 € en 2004, auquel s'est ajouté un engagement de 14 027 289 € au titre du F.R.D.E., soit un total général de 32 028 809 €

Elle tient à souligner l'effort de présentation réalisé pour ce secteur. Elle souhaite cependant voir figurer dans les tableaux de synthèse, le nombre des demandes formulées ainsi que les prévisions budgétaires pour chaque type d'aide. Ces informations permettront de mieux appréhender les besoins des entreprises et de mesurer la performance du dispositif.

La commission rappelle que le C.E.S.R. avait, lors de l'examen du budget primitif de la Région pour 2004, souhaité être associé en amont de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E.). Il avait estimé opportun que la réflexion porte également sur le foncier d'entreprise compte tenu de sa rareté. La commission renouvelle cette demande.

Elle souligne l'avancée positive en matière d'harmonisation des compétences entre les collectivités régionale et départementale, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette nouvelle étape devrait permettre une meilleure lisibilité des aides octroyées et une accélération des demandes de subventions. La Région est compétente pour tout le secteur économique, hors agriculture (transférée au Département). Ainsi, toute la politique d'aides aux entreprises est maintenant gérée par le Conseil régional, de même que celle des aides aux opérateurs économiques et de l'aménagement de zones d'activités.

La commission constate que la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer modifie de manière significative la structure de répartition des ressources du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) entre les collectivités locales. En effet, 80 % des recettes sont maintenant versés directement aux communes et les 20 % restants au Conseil régional. La commission regrette que les nouveaux ayants droit n'aient plus d'obligation de réaliser un bilan annuel spécifique sur l'utilisation de cette dotation.

Concernant la refonte des dispositifs d'accompagnement aux entreprises, la commission réitère son souhait d'être associée aux travaux du groupe de réflexion. Elle préconise que les interventions du Conseil régional soient revues dans le sens de la clarté et de la lisibilité permettant une meilleure accessibilité. Il y a aussi nécessité d'un meilleur suivi de l'utilisation des aides, en particulier qualitativement. Elles pourraient ainsi être classées selon leur finalité (création, développement des entreprises, exportation des biens et services...) et non seulement par secteur (artisanat, industrie, tourisme, ...).

La commission souhaite également la mise en place d'une recherche multicritères sur le site web du Conseil régional qui permettrait au chef d'entreprise de savoir, après avoir rentré les caractéristiques de son entreprise, la liste des aides auxquelles il peut prétendre.

## **II - SECTEUR « AGRICULTURE ET AQUACULTURE »**

La commission prend acte du bilan d'activités du secteur agricole qui s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Conseil régional définis pour la mandature 1998-2004 et dans le cadre du transfert de compétences du secteur au Département.

Elle rappelle, conformément à ses avis précédents et compte tenu de la répartition de compétences entre les deux collectivités (agriculture au Département et recherche agronomique à la Région), que la définition des programmes de recherche doit faire l'objet d'un partenariat étroit entre les différents acteurs afin de répondre au mieux, aux préoccupations des tenants du secteur agricole<sup>3</sup>.

Sur le secteur de la pêche, la commission prend acte des nouvelles compétences de la Région en la matière.

## **III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION » (TIC)**

La commission regrette que le montant des crédits alloués aux TIC ne corresponde pas aux ambitions fortes affichées par la collectivité régionale pour ce secteur. En effet, en termes de prévisions, la part de ce secteur ne représente que 1,4 % du budget des interventions du Conseil régional.

Elle souhaite voir figurer pour ce secteur, des tableaux de synthèse permettant de faire ressortir de façon explicite l'état des réalisations par rapport aux prévisions. Ces principaux indicateurs faciliteraient la lisibilité et le suivi des interventions de la collectivité régionale.

### Contribuer à l'égalité d'accès aux services

La commission note avec satisfaction l'intervention du Conseil régional devant l'A.R.T. (Autorité de Régulation des Télécommunications), qui a imposé à France Télécom une baisse des prix proposés aux professionnels. Cette baisse importante devrait permettre à la Réunion de proposer des services de type centres d'appels à des coûts plus compétitifs que ceux pratiqués par les pays du Maghreb, leaders sur ce marché. Il est à regretter que les particuliers n'aient pas vu cette baisse se répercuter en totalité.

S'agissant du réseau régional à très haut débit (Gazelle), la commission constate qu'à ce jour un seul opérateur le loue. Compte tenu de son coût (3,7 millions d'euros en 2003 et 2,6 millions en 2004) comparativement au budget TIC (5 441 726,12 euros en mandatelements) et de la nécessité pour les opérateurs de réaliser des investissements lourds pour le raccordement, la commission s'interroge sur son devenir.

---

<sup>3</sup> Cf. rapport du C.E.S.R. "Quel projet de développement agricole pour la Réunion ?" (page 42) - adopté le 5 décembre 2003.

Egalité et compétitivité économique

La commission constate pour la mesure « soutien à la production de nouveaux biens et services TIC », qu'aucune demande n'a été enregistrée par le Conseil régional en 2004. Ce dispositif semble en effet s'adresser à un nombre réduit de bénéficiaires et avoir des délais de traitement de dossiers longs. La commission prend acte avec satisfaction de la décision du Conseil régional de retirer cette mesure du DOCUP afin d'alléger les procédures d'attribution. Elle souhaite également une plus large diffusion de l'information en matière de régimes d'aides dans le secteur des TIC en soulignant que seulement 2 entreprises ont bénéficié des aides en faveur de l'emploi en 2004.

## **« DEVELOPPEMENT HUMAIN »**

La commission prend bonne note des actions réalisées par le Conseil régional, durant l'année 2004, dans le domaine de l'Education et de la Formation professionnelle.

Elle souligne l'importance de ces deux domaines d'intervention et se félicite que le Conseil régional ait placé ceux-ci au cœur de sa politique de développement et d'épanouissement des Réunionnais.

La commission observe un bon niveau apparent de réalisation des engagements pour l'exercice 2004, s'élevant respectivement pour l'Education à 83 % et pour la Formation professionnelle à 91,6 %. De même, pour les mandatements dont le taux s'établit à 74 % pour le secteur de l'Education et à 88,5 % pour celui de la Formation professionnelle.

### **I - SECTEUR « EDUCATION »**

Socle de l'intervention régionale, la construction des lycées bute toujours sur deux difficultés préoccupantes que sont la maîtrise foncière et les procédures de marchés publics. Cette situation engendrant des retards préjudiciables pour l'économie réunionnaise et pénalisants pour les jeunes, des mesures doivent être prises allant au-delà des avancées qu'ont constitué la création d'un Etablissement Public Foncier (E.P.F.) et la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés du Conseil régional dotée d'une cellule « marchés ».

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche et la mobilité, l'Assemblée régionale leur apporte un soutien volontariste conséquent ainsi que régulier depuis plusieurs années sur ses fonds propres et hors compétences légales. La commission en prend bonne note. Cependant elle s'interroge sur les capacités futures du Conseil régional à intervenir dans ces domaines, consciente du risque de déséquilibre du budget global régional généré par le transfert de charges du personnel TOS<sup>4</sup> vers les collectivités locales. Elle en appelle, par conséquent, à la responsabilité de l'Etat. Enfin, la commission regrette le retard dans la mise en place de l'Observatoire de la Mobilité qui devait être opérationnel en 2004.

Au titre des actions nouvelles de nature à améliorer l'environnement global des élèves et à favoriser l'égalité des chances, la commission relève l'effort de la collectivité régionale en faveur de l'aide aux familles pour les manuels scolaires (aide qu'il conviendra, à terme, de revaloriser en fonction des besoins des familles et de l'évolution des coûts) et l'accompagnement des élèves préparant les grandes écoles.

### **II – SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »**

La commission observe que l'année 2004 a été marquée par l'adoption de textes législatifs d'importance dans le domaine de la Formation professionnelle :

- Loi du 4 mai 2004 relative à la Formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social,

---

<sup>4</sup> TOS : Techniciens et Ouvriers de Service

- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confiant aux Régions des compétences nouvelles en matière de Formation dans les secteurs sanitaire et social.

Le Conseil régional de la Réunion voit ainsi son rôle conforté et son champ d'intervention élargi. Dans ce contexte, les travaux d'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.) prennent toute leur importance.

La commission saisit cette occasion pour souligner ses attentes en matière de cohérence globale tant avec un projet de développement économique à élaborer et une gestion prévisionnelle de l'emploi, par branche, qu'avec des outils d'évaluation et de suivi du secteur de la Formation.

## **« EPANOUISSEMENT HUMAIN »**

La commission prend note du bilan d'activités et du compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2004 pour les secteurs sport, socio-éducatif et culture, dernier volet du budget voté lors de la mandature 1998/2004.

Elle souligne l'importance accordée par le Conseil régional à la politique culturelle, sportive et socio-éducative (près de 40 millions d'euros<sup>5</sup> prévus en 2004).

Globalement, l'année 2004 s'est traduite, dans ces secteurs, par un bon niveau de réalisation des engagements (91,9 % pour le sport, 86,3 % pour la culture) et des mandatements (79,3 % pour le sport et 71,4 % pour la culture) qui les situe au-dessus de la moyenne régionale, respectivement de 74,3 % (engagements) et de 60,5 % (mandatements).

### **I – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »**

L'exercice 2004 a poursuivi la dynamique de mise en œuvre du plan de la précédente mandature régionale dans ce secteur tant au niveau des équipements sportifs qu'en matière de promotion du sport.

Dans le cadre de la politique de développement et de structuration des activités sportives visant à consolider le tissu associatif, la commission :

- Encourage la collectivité régionale à poursuivre le développement du dispositif « Projet Sportif Local » (P.S.L.) qui fait écho à un besoin de la population, en particulier en sport de loisirs. 22 300 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2004 ;
- Demande à nouveau la mise en place, dans le cadre de la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif, d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau.

### **II – SECTEUR « CULTURE »**

L'exercice 2004 s'est situé dans le prolongement des actions engagées antérieurement par le Conseil régional pour accompagner les projets des acteurs locaux, réaliser les projets régionaux ainsi que l'aménagement culturel du territoire et enfin former les hommes. Les observations de la commission sont triples :

#### ***Formation des hommes***

S'agissant du Conservatoire National de Région, la commission a, à maintes reprises, fait observer que la création d'écoles de musique au sein des communes contribuerait à une véritable démocratisation de l'apprentissage de la musique, le C.N.R. devant recentrer ses missions sur l'accueil des élèves des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles.

---

<sup>5</sup> Les engagements prévus par la collectivité régionale se sont élevés à 28 762 465 € pour le secteur de la culture et à 11 059 149 € pour celui du sport.

Elle préconise que la collectivité régionale envisage la promotion, en partenariat et en co-responsabilité avec le Conseil général, d'une véritable politique de proximité qui impliquerait davantage les municipalités dans la vulgarisation de la pratique de la musique et de la danse. Cette initiative s'inscrirait dans le cadre des nouvelles lois de décentralisation en matière d'enseignement artistique<sup>6</sup>.

### ***Equipements culturels régionaux***

Depuis l'année 2000, la commission note l'essoufflement des deux structures muséales que sont le Muséum Stella Matutina et la Maison du Volcan qui subissent une chute de leur fréquentation face à une concurrence accrue. La collectivité régionale envisageant de définir un projet global pour ces musées (contenu, programme culturel, implantation dans le site, ...), la commission réitère ses préconisations :

- d'une évaluation de l'impact tant qualitatif que quantitatif du programme de renouvellement et d'enrichissement des contenus muséographiques,
- d'un regroupement de ces structures afin de mettre en place un pass-musée,
- et plus généralement de la réalisation d'une étude de marché globale visant à évaluer les attentes du public et à définir des actions nouvelles visant à redynamiser l'image, l'accueil et la fréquentation de ces structures afin qu'elles maintiennent leur place en tant qu'outils de développement d'un tourisme culturel à la Réunion.

### ***Soutien à la création, à la production et aux tournages en région***

La commission préconise une évaluation par la collectivité régionale des aides à la production visant la réalisation de films à la Réunion (retombées tant en matière financière qu'en emplois).

---

<sup>6</sup> La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 101) confirme le niveau communal pour organiser et financer les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des enseignements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, le niveau départemental pour l'élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques et le niveau régional pour la prise en charge des cycles d'orientation professionnelle des établissements d'enseignement artistique.